

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 septembre 2026

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le mardi 08 septembre 2026 à 20 heures 30.

Présents : Véronique BÉRAUD, Didier CAMPILLO, Jean-Philip FRAIX-BURNET, Marie LHEUREUX PINEAU, Jean-Michel LÉON, Jean-Claude MORAND, Timothée RINGEARD, Virginie ROCHON VOLLET, Cécile TRAHAND et Vanessa WEATHERLY.

Excusée : Magalie DUMOLLARD donne pouvoir à Marie LHEUREUX PINEAU

Absent :

Secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un(e) secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Monsieur Jean-Michel LÉON est désigné à la fonction de secrétaire de séance.

Ordre du jour de la réunion :

- ✚ Approbation du procès-verbal du 30 juin 2026
- ✚ Délibération pour suppression du poste d'adjoint d'animation à 10 heures 23 annualisées/semaine et création d'un poste d'adjoint technique à 11 heures 47 annualisées/semaine
- ✚ Délibération pour la demande de subvention de la clôture de l'école
- ✚ Convention de passage travaux Montée de Lachat
- ✚ Fiabilisation des bases foncières
- ✚ Demande d'un particulier : achat d'une parcelle communale
- ✚ WC PUBLICS : proposition de projets
- ✚ Salle multi-activités : courrier aux occupants et riverains
- ✚ Commission communication :
 - information sur le bulletin municipal
 - bilan du marché estival et projets
 - repas de fin d'année des aînés
- ✚ Organisation de formations 1er secours pour le personnel (DU) et les habitants
- ✚ Adhésion à AGORASTORE
- ✚ Questions diverses

01° APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 30 JUIN 2026 :

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de cette séance.

Madame Cécile TRAHAND demande si un outil est utilisé pour rédiger les PV, IA, enregistrement ? Madame le Maire et Monsieur Timothée RINGEARD disent qu'une fois il y a eu un enregistrement avec essai de transcription mais que cela n'a pas été renouvelé. Madame Cécile TRAHAND dit que, même s'il n'y a eu qu'une fois un enregistrement, les conseillers doivent en être informés au préalable.

Le conseil municipal, APPROUVE, à neuf voix pour et deux abstentions, le procès-verbal de la séance du 30 juin 2026.

Monsieur Didier CAMPILLO a une remarque quant à la publication des PV sur le site internet de la commune. Le dernier PV publié date de mars. Il signale que cela lui a assez été reproché lorsqu'il gérait le site internet. Monsieur Timothée RINGEARD dit qu'il va rectifier cela.

02°SUPPRESSION D'EMPLOI D'ADJOINT D'ANIMATION A 10 HEURES 23 ANNUALISEES/SEMAINE ET CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE A 11 HEURES 47 ANNUALISEES/SEMAINE :

Madame le Maire dit que cela a été vu lors de la dernière séance du conseil municipal et qu'il convient de supprimer le poste d'adjoint d'animation à 10 heures 23 annualisées/semaine et de créer un poste d'adjoint technique à 11 heures 47 annualisées/semaine.

Monsieur Didier CAMPILLO demande quand cela sera effectif. Madame le Maire dit que cela entrera en vigueur au 1er janvier 2027.

Monsieur Didier CAMPILLO demande si, maintenant que l'agent périscolaire fait le ménage à la mairie, cela change son contrat. Madame la secrétaire générale de mairie précise que, dans le contrat de cette personne il est prévu 2 heures/semaine d'école pour la gestion des services périscolaires. Maintenant qu'il n'est plus nécessaire que l'agent fasse toutes les répartitions entre les communes, ces 2 heures seront compensées par les heures de ménage de la mairie.

03° CLOTURE ECOLE :

Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET dit que des devis ont été demandés à trois entreprises : CLOR'ALP, TPLM et SAVOIE LEMAN CLOTURE.

Il a été demandé une réactualisation de devis à l'entreprise CLOR'ALP. Nous sommes dans l'attente du nouveau devis.

Madame Cécile TRAHAND demande si une déclaration préalable a été faite pour ces travaux.

Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET répond qu'elle sera déposée lorsque nous aurons eu les devis et fait la demande de subvention.

Elle demande si un bornage a été réalisé. Il est répondu que la clôture sera implantée sur les murs, en bordure du domaine communal et en retrait au niveau du chemin. Renseignement sera pris afin de connaître la distance en retrait par rapport aux riverains.

Le service d'appui aux collectivités de Grand Chambéry a conseillé de faire, dans un premier temps, la demande de subvention puis le dépôt d'une déclaration de travaux.

Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET propose, après réception du devis, de réunir la commission travaux et de faire un piquetage pour matérialiser les choses au sol.

Une délibération sera prise autorisant Madame le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Equipeement des Communes et de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux pour le projet de pose d'une clôture pour la sécurisation de l'école.

4° CONVENTION SERVITUDE DE PASSAGE TRAVAUX MONTEE DE LACHAT :

Il est rappelé qu'une convention de servitude de passage de canalisation en terrain privé avait été signée avec Grand Chambéry.

Or, lors de la réalisation des travaux, le projet envisagé a légèrement évolué et un réseau supplémentaire d'eaux usées a été implanté sur une parcelle communale initialement concernée par le réseau d'eaux pluviales.

Par conséquent et afin de permettre la finalisation de la publication de la servitude résultant du passage de ces réseaux sur la propriété de la commune, il y a lieu de procéder à la signature d'une nouvelle convention annulant purement et simplement la précédente, permettant de prendre en considération les réseaux réellement implantés sur la propriété communale.

Les parcelles communales cadastrées concernées sont : B 1208, B 1216 et B 1217.

La convention adressée à cet effet par Grand Chambéry reprenant les caractéristiques de la servitude est présentée et il est demandé au Conseil de se prononcer sur cette convention et d'autoriser Madame le Maire à signer le document pour représenter la commune dans l'acte à intervenir aux frais de Grand Chambéry.

Le conseil, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de servitude de passage de canalisation en terrain privé valant autorisation de travaux avec Grand Chambéry.

5° FIABILISATION DES TAXES FONCIERES :

Madame Véronique BÉRAUD fait part d'un courrier reçu de la part de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), relatif à la mise à jour des valeurs locatives de locaux d'habitation dont l'évaluation ne prenait pas en compte, à tort, des éléments dits « de confort » tels la présence

d'une salle de bains ou d'une salle d'eau, du chauffage, de toilettes, de l'eau ou de l'électricité. 64 locaux d'habitation seraient concernés.

La DGFIP s'adressera directement aux personnes concernées, rien ne transitera par la collectivité. Cette mise à jour ne pourra se faire qu'après autorisation expresse de celle-ci. Il s'agira d'une opération globale, qui ne pourra faire l'objet de ciblage partiels résultant de choix de la collectivité. Ceci devrait faire une augmentation de 2 195 € pour la commune au titre de la taxe foncière 2027. Un petit rappel est fait quant au rôle de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) qui, elle, ne statue que sur des dossiers d'urbanisme (PC et DP) qui viennent d'être attribués. Cette mise à jour concerne des habitations qui n'ont jamais été réévaluées et pour lesquelles il y a dû avoir des travaux intérieurs. De ce fait, ceci n'a jamais pu être vu en CCID.

Monsieur Didier CAMPILLO signale que si la commune est favorable à cette mise à jour, cela entraînera une augmentation des bases de cotisation de la TF pour les 64 locaux concernés.

Madame le Maire met ce point au vote. Madame Cécile TRAHAND et Monsieur Didier CAMPILLO ne prennent pas part. Trois conseillers votent contre.

6° DEMANDE D'UN PARTICULIER : ACHAT D'UNE PARCELLE COMMUNALE :

Madame le Maire dit qu'elle a rencontré un particulier qui souhaite acheter une partie du terrain communal à côté de la chapelle de Montagny.

Madame Cécile TRAHAND signale que cette demande avait déjà été faite sous le précédent mandat mais qu'elle n'avait pas abouti. Si une partie du terrain communal est vendue, il en restera une partie que la propriétaire du terrain attenant ne veut pas acheter.

Madame Cécile TRAHAND et Monsieur Jean-Michel LÉON disent que c'est un projet global. Il n'est pas possible de vendre qu'une partie de terrain communal. Par conséquent si les personnes ne sont pas d'accord pour payer les frais d'acte, il ne peut y avoir vente.

Après en avoir discuté, le conseil municipal refuse la vente d'une partie du terrain communal à côté de la chapelle de Montagny.

7° WC PUBLICS : PROPOSITION DE PROJETS :

Les WC publics ont été dégradés et réparés, avec un WC récupéré, pour la saison.

Un devis pour un WC autonome a été présenté aux conseillers.

Monsieur Didier CAMPILLO regrette que la commission travaux n'ait pas été consultée afin de décider des travaux à entreprendre.

Après un débat houleux sur le fonctionnement de la commission travaux, Monsieur Jean-Philip FRAIX BURNET stoppe cette polémique et dit que ces travaux feront l'objet d'une prochaine réunion de la commission travaux.

Monsieur Didier CAMPILLO dit qu'ils n'ont aucun retour sur les travaux vus en commission et que ceux décidés en conseil municipal ne sont pas réalisés.

8° SALLE MULTI ACTIVITES :

Madame le Maire propose d'adresser des courriers aux riverains et aux occupants lorsque la salle multi activités est louée :

- ✚ aux riverains afin de les informer de la location,
- ✚ aux occupants afin de leur rappeler les règles de prévention contre le bruit.

Madame Cécile TRAHAND dit que, lors des travaux de réhabilitation de la salle, un appareil permettant de couper le son lorsque le volume est trop important a été installé. Il faudrait rajouter ce point dans le courrier ou dans le règlement intérieur et que les personnes utilisatrices de la salle l'utilisent.

Monsieur Didier CAMPILLO dit que le fait d'adresser des courriers est bien mais que le règlement intérieur comportait déjà des prescriptions quant aux nuisances sonores qui pourraient avoir lieu et qu'aujourd'hui nous n'avons aucun moyen si les personnes ne les respectent pas. Serait-il possible de mettre en place une caution pour cela ?

Il précise également que, lorsque la clôture pour la sécurisation de l'école aura été implantée, il faudra indiquer dans le règlement intérieur qu'il est interdit d'accéder à la partie en herbe attenante à la cour, celle-ci étant beaucoup trop proche des riverains.

9° COMMISSION COMMUNICATION :

- ✚ information sur le bulletin municipal : celui-ci est prévu pour début janvier 2027. Suite à la demande du groupe VIVRE ARITH concernant le droit d'expression dans le bulletin, Madame le Maire dit qu'il disposera d'une demi page. L'article de 1 500 caractères sera à donner 3 semaines avant la mise en page.
- ✚ bilan du marché estival : c'est une belle réussite de la part des exposants et des arithois. Les exposants sont tous partants pour une reconduite l'année prochaine. Il y a eu en tout 13 exposants. 9 d'Arith, les autres étant de Lescheraines, Bellecombe en Bauges et Les Déserts. Pour l'année prochaine, il conviendra de faire davantage de publicité. Le marché pourrait ne débiter qu'à 9 heures. Il s'étalerait peut-être de juin à fin août et ce, tous les quinze jours.
- ✚ repas de fin d'année des aînés : Madame le Maire dit qu'un repas sera organisé pour les aînés. Il convient de déterminer l'âge à prendre en compte.
Monsieur Didier CAMPILLO demande ce qui est prévu, au restaurant ou dans la salle multi activités ? Rien n'est défini pour l'instant.
Madame Cécile TRAHAND demande quel budget est alloué à ce repas. Réponse de Madame le maire : tout dépend d'où cela aura lieu.
Monsieur Didier CAMPILLO dit qu'il ne faut inviter que les personnes habitant à Arith. Monsieur Jean-Michel LÉON et Madame le Maire précisent, avec les conjoints.
S'ensuivent des échanges entre Madame Cécile TRAHAND et Madame le Maire quant au budget accordé. L'une disant que la décision d'âge devrait être basée sur le budget attribué, l'autre disant que le budget sera en fonction de l'âge retenu.
Madame le Maire dit que ce point sera étudié en commission communication et la décision présentée au prochain conseil municipal.

10° ORGANISATION FORMATION PREMIERS SECOURS :

Madame le Maire dit que lors de l'élaboration du Document Unique, la nécessité d'une formation aux premiers secours pour les agents avait été évoquée. Monsieur Jean-Michel LÉON précise que cette formation pourrait être étendue aux habitants de la commune. Elle pourrait avoir lieu par le biais du SDIS.

11° ADHESION A AGORASTORE :

Madame le Maire parle du souhait de l'agent technique quant à l'adhésion de la commune à AGORASTORE, site de vente aux enchères de matériel d'occasion des collectivités, ceci en vue de vendre du matériel communal plus utilisé. Tout ce qui sera proposé à la vente aura été au préalable soumis à la commission travaux pour accord.

12° QUESTIONS DIVERSES :

- ✚ Le chantier d'ouverture de l'alpage du Mariet est en cours. Une visite est prévue jeudi avec une personne du PNR du Massif des Bauges.
Madame Cécile TRAHAND demande si un état des lieux du chemin a été fait. Monsieur Jean-Michel LÉON répond que oui, le chemin a été pris en photo sur tout son tracé y compris le parking. Madame la secrétaire générale de mairie dit qu'il serait bien que la commune en soit informée et que les photos restent à la mairie. Monsieur Jean-Michel LÉON les transmettra.
- ✚ Ecluse : elle devrait être mise en place dans les prochains jours. Monsieur Jean-Philip FRAIX BURNET fera appel à la commission travaux pour cela.
- ✚ Monsieur Didier CAMPILLO demande s'il est envisagé de changer l'UNIMOG, l'agent technique ayant un outil pas adapté. Monsieur Jean-Philip FRAIX BURNET et Madame le Maire répondent que ceci n'est pas encore engagé. Monsieur Jean-Michel LÉON dit que ce sujet avait déjà été évoqué il y a 10 ans.
- ✚ Comité sentier : la commission va prochainement être réunie, aucune date n'est encore fixée.
- ✚ Appartement n°03 : les travaux devraient être terminés d'ici une quinzaine de jours. Madame le Maire pense organiser une visite pour les élus.
Monsieur Didier CAMPILLO demande si le Maire trouve normal que les travaux soient menés par les agents communaux sans que la commission travaux n'ait été réunie. Il déplore qu'aucune réunion n'ait été programmée au cours des travaux.

- ✚ Monsieur Didier CAMPILLO demande un point par rapport au SIVOM Jeunesse-Familles des Bauges.
Les travaux vont être terminés. L'inauguration n'a pas encore eue lieu.
Il demande quel est le coût final de cette opération, s'il y a eu un dépassement au niveau des investissements, si les subventions ont bien été validées. Madame le Maire répond qu'il n'y a pas eu de dépassement et que les subventions ont été validées. Elle précise que chaque association paiera 4 € par heure d'utilisation pour les frais de fonctionnement.
Madame Cécile TRAHAND demande si la participation annuelle de la commune, soit 18 634,90 €, sera modifiée. Il est répondu que non.
Madame le Maire dit que le SIVOM Jeunesse-Familles des Bauges a participé aux 50 ans du FC Bauges.
- ✚ Madame Cécile TRAHAND a vu, sur le panneau d'affichage, une demande de permis de construire pour un bâtiment d'élevage. Madame le Maire dit qu'il s'agit d'un bâtiment pour des brebis et que nous avons reçu hier, de la part des services instructeurs de Grand Chambéry, le refus de ce PC.
Elle informe des problèmes d'entente entre les riverains, la personne demandant le PC et le chien de troupeau, ceci n'ayant aucune relation avec le refus du PC.
- ✚ Bornage Chemin du Cœur : ce bornage a été demandé par une personne venant d'acquérir un bien en limite de ce chemin et ce afin d'être en règle. Son mur, qu'il souhaite refaire empiète sur le chemin communal. Il le reconstruira en retrait afin de laisser une largeur de 3 mètres à ce chemin.
- ✚ Garderie périscolaire : Madame le Maire soumet la proposition d'installer la garderie dans la troisième salle qui sert actuellement de bureau aux enseignantes et de vestiaire, ceci dans le but que la salle multi activités serve uniquement sur le temps de la restauration scolaire et soit ainsi plus facilement disponible à la location le week-end (le ménage pourrait être fait le lundi matin). Cette pièce serait partagée en deux, une partie pour les enseignantes et une partie pour la garderie.
Monsieur Didier CAMPILLO précise que si la salle multi activités est louée il ne sera pas possible d'avoir la cuisine avec car elle doit être en parfait état de propreté pour la livraison des repas qui a lieu le matin à 6 heures 30. Il rappelle aussi que la troisième salle n'est pas pourvue de visiophone. Madame Cécile TRAHAND dit que si les enfants sont nombreux à la garderie, ils vont avoir peu d'espace dans la moitié de la salle. Elle demande si c'est l'agent qui fera l'état des lieux et le ménage et dit que cela va avoir un coût pour la collectivité. Madame Virginie ROCHON VOLLET répond que le ménage peut être facturé aux loueurs. Monsieur Didier CAMPILLO dit qu'il faudra alors augmenter le prix de la location.
- ✚ Madame Cécile TRAHAND souhaite avoir des informations concernant les travaux forestiers qui ont eu lieu Côte de l'Epine. Est-ce que la personne qui a acheté les terrains a créé une piste ? Monsieur Jean-Philip FRAIX BURNET dit qu'elle existait déjà et que la personne a sorti des bois.
- ✚ Monsieur Timothée RINGEARD dit qu'il a procédé aux mises à jour des ordinateurs de l'école ainsi que du vidéoprojecteur. A priori, il y aurait un PC pour les enfants en fin de vie. Monsieur Didier CAMPILLO demande si la rentrée s'est bien passée. Madame le Maire répond oui.

Conseil municipal : la prochaine date est fixée au mardi 06 octobre 2026 à 20 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

Le Maire,
Marie LHEUREUX PINEAU



Le secrétaire de séance,
Jean-Michel LÉON

